



ASSEMBLÉE PRIMAIRE 22 juin 2022

PRÉSIDENT : Joachim Rausis
SECRÉTAIRE : Christelle Darbellay Tornay
PRÉSENTS : 47
EXCUSÉS : voir point 1.3 ci-dessous

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de l'assemblée / désignation des scrutateurs
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 15 décembre 2021
3. Présentation des comptes 2021 de la Municipalité
4. Présentation des comptes 2021 du Service électrique
5. Rapport de l'organe de contrôle
6. Décision sur les comptes 2021 de la Municipalité
7. Décision sur les comptes 2021 du Service électrique
8. Retour des concessions des Forces motrices d'Orsières (FMO)
 - a. Présentation de l'organisation intercommunale Liddes-Orsières (CIR)
 - b. Décision de principe sur le droit de retour des concessions FMO
9. Décision sur le retrait du dossier accepté par l'AP du 18 février 2009 :
Plan d'Aménagement et des zones (PAZ) Tsamodet La Fouly
10. Divers



I. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET DÉSIGNATION DES SCRUTATEURS

1.1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est 19h30, le Président de la commune ouvre l'Assemblée primaire :

« Mesdames, Messieurs,

Chers citoyennes et citoyens de la Commune, Monsieur le représentant de l'organe de révision, chères et chers collègues du Conseil municipal.

Ce soir, j'ai le plaisir d'accueillir 47 citoyenne et citoyens pour cette première Assemblée primaire de l'année consacrée à la validation des comptes 2021 de la Municipalité et du Service électrique ainsi qu'à un point lié au retour des concessions des Forces Motrices d'Orsières et un point lié à l'aménagement du territoire, qui est comme nous vous l'avons précisé dans le document mis à disposition sur le site internet, un point purement administratif.

Mesdames, Messieurs,

Cette assemblée doit selon la loi sur les communes se dérouler avant la fin juin. Elle a été régulièrement convoquée par décision du Conseil municipal du 1^{er} juin 2022. Les comptes 2021 ainsi que les autres documents nécessaires pouvaient être consultés du 2 au 22 juin 2022 au secrétariat communal ainsi que sur le site internet de la Commune, soit 20 jours avant la date de l'assemblée.

Je constate donc que l'Assemblée Primaire peut délibérer en toute conformité avec la loi sur les Communes selon l'ordre du jour annoncé.

1.2. DÉSIGNATION DES SCRUTATEURS

Avant d'entamer nos débats, je propose de nommer les scrutateurs suivants :

- carré 1 : Daphné Rossoz
- carré 2 : Karelle Cincotta

Décision :

La proposition de nommer les deux scrutatrices précitées est acceptée tacitement.

1.3. EXCUSÉS

Dernière formalité avant de passer au vif du sujet, laissez-moi excuser les absences de : Grégoire Moulin, Jean-François Thétaz, Michel Rausis, Jean-Maurice Tornay, Myriam Rausis et Sarah Lattion.



II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 15 DECEMBRE 2021

Comme le veut la loi sur les Communes, le procès-verbal de l'Assemblée Primaire doit être porté à la connaissance des intéressés par lecture ou de toute autre manière pour la séance prochaine de l'organe intéressé. À noter que la séance du 27 avril 2022 au sujet de l'avant-projet de révision du PAZ et RCCZ était une séance d'information à la population et non pas une assemblée primaire.

Le procès-verbal pouvait être consultés du 2 au 22 juin au secrétariat communal et sur le site internet de la Commune, soit 20 jours avant la date de l'assemblée.

Personne ne demande la lecture des procès-verbaux du 15 décembre 2021.

Décision :

Le procès-verbal de l'Assemblée Primaire du 15 décembre 2021 est accepté tacitement.

III. PRESENTATION DES COMPTES 2021 DE LA MUNICIPALITÉ

INTRODUCTION

Les comptes 2021 de la Municipalité suivent la tendance qui avait déjà été relevée pour les comptes 2020, qui affichaient pourtant un bon résultat avec une excellente marge d'autofinancement.

On n'en est plus réellement là, puisque pour les comptes 2021, on enregistre une baisse de la marge d'autofinancement à 2,6 millions de francs ainsi qu'une perte d'un montant pratiquement identique au boni de l'année dernière puisque celle-ci atteint pratiquement le million de francs.

En résumé :

- Les charges sont globalement maîtrisées, en augmentation de 0.15% par rapport à 2020 pour se monter à Fr. 21'129'476.17
- Les recettes atteignent Fr. 23'773'938.45 en diminution de Fr. 1'649'980.07 due en bonne partie à la fiscalité puisque celle-ci est en baisse de Fr. 1'174'001.53. Nous reviendrons sur des explications plus tard dans le détail, mais il est désormais clair que la perte d'exercice est principalement due à une diminution importante des revenus.
- La marge d'autofinancement de 2.6 millions devient trop faible pour soutenir un exercice dont la Municipalité aurait besoin.
- Le résultat n'est cependant pas alarmant puisqu'il permet toujours de dégager une fortune nette par habitant, même si elle est en légère diminution. Celle-ci se monte en effet pour 2021 à Fr. 1'725.- contre Fr. 2'548.- en 2020.

Le bilan de cet exercice se confirme au travers des 5 indicateurs de l'Etat qui pour la période 2020-2021 ne sont pas au maximum pour les points relatifs à



l'autofinancement, comme nous le verrons dans le détail à l'issue de la présentation des comptes de la Municipalité et de ceux du Service électrique.

Voici un tableau récapitulatif des principales données financières 2021 pour la Municipalité :

Année	Marge d'autof.	Financement	Résultat
2021	2'644'462.28	- 2'467'547.95	- 962'947.95
2020	4'327'007.80	- 475'006.84	923'031.86
2019	6'103'262.53	2'283'143.13	1'296'143.13
2018	6'280'819.72	3'254'522.31	821'522.31
2017	5'740'548.04	2'605'406.08	504'406.08
2016	4'111'561.24	894'366.23	230'366.23
2015	3'701'133.95	- 288'562.49	- 292'562.49
2014	2'290'737.42	- 4'369'070.77	- 1'810'009.77
2013	3'634'725.26	- 3'180'744.94	- 421'796.94
2012	3'243'170.24	- 2'617'937.87	- 286'937.87

À la lecture de ce tableau, on se rend compte du résultat des comptes 2021 avec une marge d'autofinancement trop faible pour financer des investissements élevés voulus par le Conseil municipal suite à la crise du COVID, et un exercice qui boucle sur un résultat négatif.

Voilà pour le commentaire introductoire. Passons maintenant aux comptes de fonctionnement dans le détail :

FONCTIONNEMENT

0. Administration générale

Comptes 2021		Budget 2021		Différence	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1 452 851.42	557 308.70	1 519 500.--	568 000.--	- 66 648.58	- 10 691.30

Rien de particulier au niveau de l'administration générale, si ce n'est que la légère différence de charges salariales au niveau de la caisse provient du fait qu'il avait été tenu compte de l'engagement, en cours d'exercice, d'un nouveau collaborateur, engagement qui ne s'est finalement pas concrétisé. À noter que cet engagement se fera cette année, la définition et description de cette nouvelle place étant à bout touchant.



1. Sécurité publique

Comptes 2021		Budget 2021		Différence	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1 452 851.42	557 308.70	1 519 500.--	568 000.--	- 66 648.58	- 10 691.30

2. Enseignement et formation

Comptes 2021		Budget 2021		Différence	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2 803 980.11	142 888.85	2 945 400.--	110 500.--	- 141 419.89	+ 32 388.85

3. Culture, Loisirs & Culte

Comptes 2021		Budget 2021		Différence	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1 323 737.12	45 756.69	1 493 500.--	23 200.--	- 169 762.88	+ 22 556.69

Peut-être à noter que les comptes relatifs à la réception des nouveaux citoyens, mérites culturels et aux différentes manifestations est bien en-dessous des prévisions, pour cause de COVID. La pandémie a également impacté le fonctionnement de la piscine, qui a dû recourir au soutien de la commune pour son bouclage de la saison.

4. Santé

Comptes 2021		Budget 2021		Différence	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
458 387.53	0.--	358 700.--	0.--	+ 99 687.53	0.--

Grosse augmentation des charges dans ce dicastère :



D'une part le budget établi par le CMS est toujours trop faible et ne suit pas l'évolution bien trop rapide de la demande. Il est important de vous préciser ici que le CMS a subi un gros changement dans son mode de fonctionnement puisque depuis septembre 2021, les CMS de Martigny, de l'Entremont et de Saxon ont été centralisés sous une même entité.

D'autre part, la participation pour les soins dentaires à la jeunesse n'a jamais été aussi élevée qu'en 2021, en passant à Fr. 145'000.-, soit Fr. 45'000.- de plus que la moyenne des années précédentes.

Nous voulions également vous signaler le succès des bons COVID distribués à la population et à dépenser dans les commerces de la Commune, qui ont été utilisés à près de 97%.

5. Prévoyance sociale

Comptes 2021		Budget 2021		Différence	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1 634 213.17	341 522.48	1 606 400.--	115 000.--	+ 27 813.17	+ 226 522.48

6. Trafic

Comptes 2021		Budget 2021		Différence	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3 042 970.62	429 534.65	2 702 800.--	319 500.--	+ 340 170.62	+ 110 034.65

De grosses dépenses dans ce dicastère pour l'entretien de notre réseau routier et pour l'entretien des machines et véhicules.

7. Protection et aménagement de l'environnement

Comptes 2021		Budget 2021		Différence	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2 443 307.46	2 671 853.71	2 448 100.--	2 553 700.--	- 4 792.54	+ 118 153.71

Le Président détaille sous ce point le détail des comptes concernant les services autofinancés, à savoir l'eau potable, les eaux usées et les déchets.



8. Economie publique

Comptes 2021		Budget 2021		Différence	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
6 215 259.75	5 068 766.65	6 237 700.--	4 885 600.--	- 22 440.25	+ 183 166.65

Le Président explique sous ce point le tableau ci-dessous, relatif à la valorisation de l'énergie.

	Charges	Revenus
Participation aux charges annuelles FMO	736 000.00	
Participation aux charges annuelles FMS	1 567 909.64	
Vente d'énergie à SOGESA		2 039 859.10
Achat d'énergie à SOGESA	1 400 349.20	
Utilisation du réseau de distribution FMO-FMS (timbre 1 à 5)	872 790.80	
Vente d'énergie au SEO		2 291 831.90
	4 577 049.64	4 331 691.00
Résultat déficitaire 2021		245 358.64

9. Finances et impôts

Comptes 2021		Budget 2021		Différence	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
347 437.81	13 988 666.19	382 000.--	15 720 700.--	- 34 562.19	- 1 732 033.81

Comme expliqué tout à l'heure dans l'introduction, ce dicastère enregistre une très grande baisse au niveau des revenus. Cette baisse est due à plusieurs facteurs, avec entre autres :

- Importante baisse des recettes au niveau de l'impôt à la source due au fait qu'un nombre relativement important de permis B a rempli une déclaration d'impôt au même titre qu'un permis C
- Entrée en vigueur, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020, du décret relatif à la dernière révision sur les mesures compensatoires

Voilà pour le fonctionnement, avant de passer aux investissements, y-a-t-il des questions ou des remarques ?



Questions de l'Assemblée :

Bertrand Coppey : Comment se fait-il que la suppression de l'impôt à la source fasse baisser les revenus pour la commune ? Le taux est plus élevé pour l'impôt à la source que pour une taxation ordinaire sur laquelle on peut faire des déductions.

INVESTISSEMENTS

Les investissements 2021 de la Municipalité sont importants et aussi élevés que ceux de 2020 et ceci sans compter sur les travaux relatifs au Cœur d'Orsières qui ont démarré tardivement dans le courant de l'automne, la faute à une autorisation cantonale arrivée tardivement. Le montant total des dépenses d'investissement 2021 s'élève donc à Fr. 5'546'766.58 mais reste forcément en-dessous des prévisions de 9,3 millions puisqu'il était question d'un départ beaucoup plus tôt dans l'année des travaux de transformation dans le centre du village.

Quant aux recettes d'investissements, elles sont en-dessous des prévisions d'une centaine de milliers de francs pour se finaliser à hauteur de Fr. 434'756.35, diminution justifiée par les recettes dues concernant le subventionnement cantonal des ouvrages de protection dont les dossiers ont pu se régulariser dans les comptes 2020.

Il ressort ainsi de l'exercice 2021 un investissement net de Fr. 5'112'010.23 non couvert par la marge d'autofinancement trop faible de Fr. 2'644'462.28 laissant ainsi apparaître une insuffisance de financement de Fr. 2'467'547.95. Quant au résultat d'exercice, il s'agit d'une perte de Fr. 962'947.95.

Si on s'attarde sur quelques éléments marquants de ces investissements :

▸ Trafic	1 736 516.85
▸ Eaux	390 315.90
▸ Eaux usées	1 039 133.06
▸ Déchetterie	23 905.50
TOTAL	3 189 871.31

57.5 % des investissements totaux

Voilà pour les investissements de l'année 2021. Questions/remarques ?

La présentation ne soulève ni question, ni remarque.

IV. PRESENTATION DES COMPTES 2021 DU SERVICE ELECTRIQUE

Le Président passe la parole au Président de la commission, Pascal Tornay, afin qu'il commente les comptes 2021 dans le détail.

M. Pascal Tornay présente les comptes 2021 du service électrique, qui boucle son plus mauvais exercice de l'histoire sur une marge d'autofinancement relativement faible de Fr. 101'127.85



ne couvrant évidemment pas l'investissement net de Fr. 334'276.70, laissant ainsi apparaître une insuffisance de financement de Fr. 233'148.85. Il boucle aussi, pour la 2^{ème} année consécutive, sur une nouvelle perte de quelque Fr. 314'148.85. Cette perte doit être mise en parallèle avec le mécanisme de rétrocession en cours, ordonné par l'ELCOM.

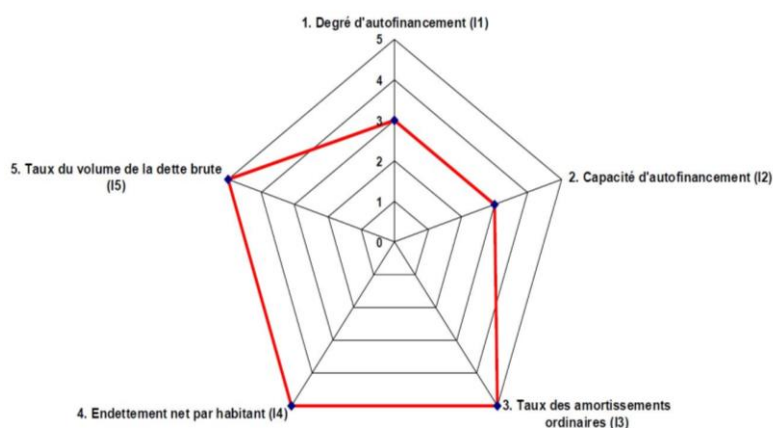
Questions/remarques ?

La présentation ne soulève ni question, ni remarque.

Avant de passer la parole à l'organe de révision, Joachim Rausis présente les 5 indicateurs établis par l'Etat du Valais et qui permettent de jauger l'état financier des Communes. Comme annoncé en introduction, la commune obtient sur ces 2 dernières années la note de 21 sur 25.

Dans le détail :

1 : degré d'autofinancement : (autofinancement en % de l'investissement net)	50.4 %
2 : capacité d'autofinancement : (autofinancement en % des revenus financiers)	10.1 %
3 : taux des amortissements ordinaires : (amortissements ordinaires en % du patrimoine administratif à amortir)	12.3 %
4 : endettement net par habitant : (dette brute moins patrimoine financier réalisable par habitant)	- 1'725.-
5 : taux du volume de la dette brute : (dette brute en % des revenus financiers)	95.8 %



V. RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE



Pour la lecture du rapport le Président passe la parole à M. Daniel Porcellana, représentant de la Société fiduciaire Alpes Audit SA.

L'Assemblée prend connaissance du rapport de l'organe de révision.

VI. DÉCISION SUR LES COMPTES 2021 DE LA MUNICIPALITÉ

Celles et ceux qui approuvent les comptes 2021 de la Municipalité se prononcent par main levée.

Décision :

Les comptes 2021 de la Municipalité sont acceptés à l'unanimité.

VII. DÉCISION SUR LES COMPTES 2021 DU SERVICE ELECTRIQUE

Celles et ceux qui approuvent les comptes 2021 du Service électrique se prononcent par main levée.

Décision :

Les comptes 2021 du service électrique sont acceptés à l'unanimité.

Le Président remercie l'Assemblée Primaire pour sa confiance.

VIII. RETOUR DES CONCESSIONS DES FORCES MOTRICES D'ORSIERES

8a. Présentation de l'organisation intercommunale Liddes Orsières

Le Président présente brièvement les membres des commissions qui vont travailler sur le retour des Concessions, s'il est validé par l'assemblée au point 8b.

Il présente également la répartition du Capital-actions des FMO actuellement, et ce qu'il sera le jour du retour, soit le 18 janvier 2027.

8b. Décision de principe sur le droit de retour des concessions FMO

Les concessions qui lient les Communes de Liddes et d'Orsières à la société FMO SA tombent à échéance le 18 janvier 2027, soit dans moins de 6 ans.

Compte tenu des enjeux majeurs de ce dossier, le Conseil municipal entend informer régulièrement la population sur son avancement.

Le retour de concessions doit se dérouler en plusieurs phases, dont la première, déterminante pour la suite des discussions, est la décision des communes concédantes sur l'exercice de leur droit de retour sur l'aménagement hydraulique concerné, selon l'art. 54 de la Loi sur l'utilisation des forces hydrauliques (LcFH).

Cette décision doit être prise par les Assemblées primaires de Liddes et d'Orsières, sachant que la Commune de Liddes a déjà donné son accord lors de son Assemblée primaire qui a eu lieu hier.

Questions/remarques ?



Blaise Lovisa : Comment se fait-il que CIMO ne soit pas intégré dans l'organigramme de la commission intercommunale ? Les communes concédantes doivent tout d'abord décider de la place qu'elles entendent occuper au moment du retour des concessions, après quoi seulement elles pourront négocier, soit avec le partenaire actuel, soit avec un nouveau partenaire. Cependant, CIMO est informé de l'avancement du dossier.

À la question : Acceptez-vous sur le principe que la Commune exerce son droit de retour des concessions FMO en 2027 , au sens de l'art. 54 de la LcFH

L'assemblée accepte à l'unanimité.

IX. DÉCISION SUR LE RETRAIT DU DOSSIER ACCEPTÉ PAR L'AP DU 18 FÉVRIER 2009 : PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DES ZONES (PAZ) TSAMODET LA FOULY

Après une brève introduction, le Président passe la parole à M. Urbain Gaillard, conseiller municipal en charge de la commission Aménagement du territoire, pour présenter ce point.

Courant 2021, le Service des affaires intérieures et communales a demandé à l'Administration communale de se déterminer quant à la suite qu'elle entendait donner au dossier de modification partielle du plan d'affectation des zones (PAZ) pour le secteur Tsamodet à La Foully adopté en 2009 par l'Assemblée Primaire mais jamais homologué par le Conseil d'Etat.

Pour rappel, la modification partielle du PAZ avait été validée par l'assemblée primaire du 18 février 2009. Il s'agissait de permettre au camping de la Foully, fleuron en la matière au niveau suisse et européen, de pouvoir diversifier et étoffer son offre. Alors que pratiquement la totalité des campings du canton sont classés sous la dénomination "camping mixte" ou "résidentiel", le camping de la Foully est classé "camping de passage".

Suite à des problèmes liés à la sécurité dans le secteur (zone de danger pour risque de laves torrentielles), la modification partielle n'a jamais pu être homologuée car elle est directement conditionnée par le projet de construction d'une digue de protection contre les risque de crues de la Reuse de l'A Neuve. Une nouvelle modification partielle est en cours d'homologation.

De plus, ce projet de sécurisation est repris dans la modification globale du Plan des Zones mis en consultation publique en juin 2022.

Le Conseil municipal propose à l'Assemblée Primaire d'abandonner le dossier accepté en 2009, de façon à ce que le Conseil d'Etat puisse prendre une décision de classement. Il s'agit d'une procédure uniquement administrative.



Questions/remarques ?

La présentation ne soulève ni question, ni remarque.

Décision

À la question : Acceptez-vous le retrait du dossier du PAZ Tsamodet La Fouly accepté par l'Assemblée primaire du 18 février 2009 ?

L'Assemblée accepte le retrait de ce dossier à l'unanimité.

X. DIVERS

Le Président prend tout d'abord la parole pour évoquer les points suivants :

- Situation réfugiés ukrainiens : actuellement, il y a une seule famille sur le territoire communal. Cependant, le Conseil a été proactif en demandant à la CAPAV la possibilité d'utiliser le bâtiment des Douanes en cas de demandes supplémentaires. Les frais de mise en service de ces appartements seraient alors pris en charge par la CAPAV et la commune assurerait le lien avec la population pour les meubler (solidarité).
- Poste d'ingénieur communal : le poste est actuellement au concours jusqu'au 24 juin 2022
- Plaintes pénales pour déprédations : suite aux différents dégâts constatés dans le village d'Orsières ces derniers temps, le Conseil communal a décidé de porter plainte. En effet, il faut que les auteurs des différents délits assument leurs responsabilités.

Questions/remarques ?

Michel Abbet : Est-ce que toutes les communes de montagne sont aussi peu touchées par l'afflux de réfugiés, à l'instar de la commune d'Orsières ? La confédération répartit les réfugiés dans les cantons qui les répartissent dans les communes. Nous n'avons pas de données sur ce qui se fait ailleurs, excepté pour Liddes et Bourg-St-Pierre avec qui nous sommes en contact concernant ce sujet.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt l'Assemblée Primaire à 20h40

Joachim Rausis
Président

Christelle Darbellay T.
Secrétaire



ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE 22 juin 2022

PRÉSIDENT : Joachim Rausis
SECRÉTAIRE : Christelle Darbellay Tornay

I. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET DESIGNATION DES SCRUTATEURS

Mesdames et Messieurs,

J'ai le plaisir d'ouvrir cette assemblée bourgeoisiale en vous rappelant que seuls les Bourgeois ont le droit de vote.

Les non-bourgeois ont bien évidemment la possibilité d'assister à l'assemblée sauf si les Bourgeois d'Orsières en décident autrement.

L'Assemblée n'émet aucune objection.

Nous vous proposons l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée / désignation des scrutateurs
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisiale du 15 décembre 2021
3. Présentation des comptes 2021 de la Bourgeoisie
4. Rapport de l'organe de contrôle
5. Décision sur les comptes 2021 de la Bourgeoisie
6. Décision sur l'octroi de la Bourgeoisie d'honneur au Prof. Dr. Kurt Hostettmann
7. Divers

Remarque(s) :

L'ordre du jour ne soulève aucune question ni remarque.



Comme scrutateur je vous propose de conserver les mêmes personnes que tout à l'heure soit, qui sont bourgeoises :

- carré 1 : Daphné Rossoz
- carré 2 : Karelle Cincotta

Décision :

La proposition de nommer les deux scrutatrices précitées est acceptée tacitement.

II. APPROBATION DU PV DE L'ASSEMBLEE BOURGEOISIALE DU 15 DECEMBRE 2021

Ce document était consultable du 2 au 22 juin 2022 au secrétariat communal ainsi sur le site internet de la commune. Est-ce que quelqu'un en demande la lecture intégrale ?

Décision :

Le procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisiale du 15 décembre 2021 est accepté tacitement.

III. PRESENTATION DES COMPTES 2021 DE LA BOURGEOISIE

Le Président de la commune passe la parole à M. Célestin Thétaz, président de la commission bourgeoisiale, afin qu'il livre le commentaire détaillé des comptes 2021 de la Bourgeoisie.

Les comptes 2021 de la Bourgeoisie d'Orsières sont bons et présentent une situation relativement stable et similaire à celle de 2020 tant au niveau du fonctionnement que des investissements réalisés qui sont une nouvelle fois bien en-dessous des prévisions budgétaires.

FONCTIONNEMENT

À relever la très bonne maîtrise des charges du personnel qui demeurent stables, là aussi, comparativement au dernier exercice 2020, et même inférieures par rapport aux prévisions.

Toutes charges confondues, celles-ci sont supérieures aux prévisions de quelque Fr. 152'793.06 soit 7,5% mais demeurent inférieures aux comptes 2020 de Fr. 149'723.61.

Les revenus se retrouvent également supérieurs aux prévisions de quelque Fr. 287'580.40 ou 12,7% et également en diminution par rapport aux comptes 2020 de Fr. 168'598.57.

L'évolution des charges et des revenus 2021 permet de dégager une marge d'autofinancement pratiquement identique à celle de 2020.

L'exercice 2021 bouclera donc sur 3 notes positives à savoir une relative bonne marge d'autofinancement, un financement excédentaire et un boni d'exercice.



INVESTISSEMENTS

Avec des investissements réalisés à hauteur de Fr. 193 709.35 pour des recettes nulles, la Bourgeoisie présente un investissement net de l'ordre de Fr. 193 709.35 couvert par la marge d'autofinancement de Fr. 353 687.34, laissant ainsi apparaître un excédent de financement de Fr. 159 977.99

L'exercice 2021 boucle ainsi sur un boni de Fr. 120 977.99.

IV. RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE

Comme tout à l'heure, je passe la parole à M. Daniel Porcellana pour la lecture de son rapport.

L'Assemblée prend connaissance du rapport de l'organe de révision .

V. DECISION SUR LES COMPTES 2021 DE LA BOURGEOISIE

Celles et ceux qui approuvent les comptes 2021 de la Bourgeoisie se prononcent par main levée. Je précise pour la bonne forme que seuls les Bourgeois d'Orsières ont le droit de vote.

Décision :

L'Assemblée Bourgeoisie accepte les comptes 2021 de la Bourgeoisie à l'unanimité.

VI. DECISION SUR L'OCTROI DE LA BOURGEOISIE D'HONNEUR AU PROF. DR. KURT HOSTETTMANN

La Bourgeoisie d'honneur n'est conférée qu'à de rares occasions. Durant les 70 dernières années, trois personnes l'ont obtenue : M. Jean-Marcel Aubert, créateur du Jardin Alpin de Champex en 1964, le Dr. Louis Luder en 1967 et M. Guy Genoud en 1981.

Selon l'article 49 du règlement bourgeoisial, la Bourgeoisie d'honneur peut être octroyée à des personnes particulièrement méritantes ou qui ont rendu des services éminents à la Bourgeoisie d'Orsières. Ces notions peuvent certes faire l'objet de discussions, mais il est évident que la personne présentée à l'Assemblée sort du lot :

Prof. Dr. Kurt Hostettmann, surnommé le Pape de la Phytochimie

Après des études de Chimie et un doctorat ès Sciences à l'Université de Neuchâtel, M. Hostettmann poursuit sa formation à la Columbia University de New York. Il enseigne ensuite à l'EPFZ, à Neuchâtel, à Fribourg, à Lausanne, puis à Genève. Il participe régulièrement à des émissions de radio et de télévision.

Il est l'auteur de 18 livres relatifs aux principes actifs de plantes utilisées en médecine traditionnelle et de plus de 450 publications scientifiques. Il a donné des conférences aux quatre coins de la terre et a obtenu un nombre incroyable de distinctions



scientifiques dont plusieurs titres de professeur honoraire, notamment à Shanghai, à Toulouse, à Panama, à Jinan (Chine), à Paris. Il a été honoré par l'Académie Suisse des Sciences Pharmaceutiques en obtenant le plus haut titre décerné de Fellow 2021 avec le laudatio suivant : « pour ses mérites et ses efforts dans le développement de la science et de l'éducation particulièrement pour la Pharmacognosie et la Phytochimie ».

Depuis 2009, M. Hostettmann habite Champex-Lac, proche du Jardin Alpin pour lequel il se met volontiers à disposition afin de donner des conférences relatives à son domaine de prédilection. Son implication est telle qu'il a intégré le Conseil de la Fondation Aubert en avril 2017. Depuis plusieurs années, il accompagne des excursions botaniques dans les environs de Champex-Lac qui sont fortement appréciées du public.

En résumé, on peut dire que le Prof. Dr. Kurt Hostettmann est une personne particulièrement méritante de par sa brillante carrière internationale. De plus, il contribue grandement au rayonnement de notre Commune en général et de Champex-Lac en particulier.

Décision

À la question : Acceptez-vous d'octroyer la Bourgeoisie d'honneur au Prof. Dr. Kurt Hostettmann ?

L'Assemblée accepte à l'unanimité.

VII. DIVERS

Ce point de l'ordre du jour n'est pas utilisé.

Il est 21h05 le Président clôt l'Assemblée bourgeoise et remercie les participants en leur souhaitant une excellente rentrée chez eux, tout en les invitant au préalable à partager le verre de l'amitié.

Joachim Rausis
Président

Christelle Darbellay T.
Secrétaire